



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 22 février 2023

| | |
|--|---|
| <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 15 Excusé(e)s : 2 Présents : 13 Votants : 13 Pouvoir : 0</p> | <p>L'an deux mille vingt- trois le 22 février et à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16/02/2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Madame Christelle GEOFFROY, Madame Jocelyne KOROSSEC, Monsieur Francis BOURGEOIS, Monsieur Jean-Louis CHALOIN, Monsieur Fabien LOPES, Madame Marie-Pierre FONTMORIN, Madame Véronique SILVI, Madame Michelle GOYON, Monsieur Franck TEPPE, Madame Nelly SALLET.</p> <p><u>Etaient absents :</u> Monsieur Alexandre MUZY, Monsieur Francis VISCOVI.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Fabien LOPES.</p> |
|--|---|

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – 22 FEVRIER 2023

Ordre de la séance

Ordre du jour :

Approbation du dernier PV

Délibérations :

- Demande de subvention pour l'aménagement de la RD 66
- Demande de subvention pour l'acquisition d'un nouveau système de chauffage
- Mise à disposition du personnel communal auprès d'une collectivité
- Convention d'une armoire à pizzas

Divers :

- Présentation de la société Just Queen par le représentant
- Débat d'orientation budgétaire (point sur les projets d'investissement)

Délibérations adoptées

N°23-04 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de chauffage pour les bâtiments communaux au titre du pacte territoire.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'école maternelle, la garderie, la cantine et la mairie sont chauffées par une chaudière au fioul installée il y a 20 ans. L'école primaire quant à elle est chauffée au propane.

Dans un souci d'écologie et d'économie, il vous est proposé de changer le système de chauffage

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Laiz souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du département.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

| Sources | Libellé | Montant | Taux |
|--|------------------|--------------|------|
| Fonds propres | | 205 000.00 € | 80 % |
| Emprunts | | | |
| Sous-total autofinancement | | 205 000.00 € | 80 % |
| Union européenne | | | |
| Etat – DETR ou DSIL | | | |
| Etat - autre (à préciser) | | | |
| Conseil régional | | | |
| Conseil départemental | Pacte territoire | 50 000.00 € | 20 % |
| Fonds de concours CC ou CA | | | |
| Autres (à préciser) | | | |
| Sous-Total subventions publique * | | 50 000.00 € | 20 % |
| Total H.T. | | 255 000.00 € | 100% |

Le conseil municipal après avoir délibéré :

ADOpte l'opération suivante : acquisition et l'installation d'un nouveau système de chauffage pour les bâtiments communaux

ADOpte les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°23-05 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de chauffage pour les bâtiments communaux au titre du bonus ruralité.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'école maternelle, la garderie, la cantine et la mairie sont chauffées par une chaudière au fioul installée il y a 20 ans. L'école primaire quant à elle est chauffée au propane.

Dans un souci d'écologie et d'économie, il vous est proposé de changer le système de chauffage

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Laiz souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la région.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

| Sources | Libellé | Montant | Taux |
|--|----------------|--------------|------|
| Fonds propres | | 205 000.00 € | 80 % |
| Emprunts | | | |
| Sous-total autofinancement | | 205 000.00 € | 80 % |
| Union européenne | | | |
| Etat – DETR ou DSIL | | | |
| Etat - autre (à préciser) | | | |
| Conseil régional | Bonus ruralité | 50 000.00 € | 20 % |
| Conseil départemental | | | |
| Fonds de concours CC ou CA | | | |
| Autres (à préciser) | | | |
| Sous-Total subventions publique * | | 50 000.00 € | 20 % |
| Total H.T. | | 255 000.00 € | 100% |

Le conseil municipal après avoir délibéré :

ADOpte l'opération suivante : acquisition et l'installation d'un nouveau système de chauffage pour les bâtiments communaux
 ADOpte les modalités de financement
 APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
 S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
 AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°23-06 : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour Sécurisation et création de places de parking sur la RD66 pour accéder au terrain de foot au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le stade de foot situé le long de la RD66 n'a pas d'accès sécurisé ni de places de parking. Il est proposé :

- de créer une double écluse pour insérer des places de stationnement
- de surélever l'aménagement avec une pente rampante de 5%
- d'aménager un cheminement piéton pour l'accès au terrain de foot

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Laiz souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

| Sources | Libellé | Montant | Taux |
|--|---------|--------------|------|
| Fonds propres | | 73 720.00 € | 51 % |
| Emprunts | | | |
| Sous-total autofinancement | | 73 720.00 € | 51 % |
| Union européenne | | | |
| Etat | DSIL | 70 000.00 € | 49 % |
| Etat - autre (à préciser) | | | |
| Conseil régional | | | |
| Conseil départemental | | | |
| Fonds de concours CC ou CA | | | |
| Autres (à préciser) | | | |
| Sous-Total subventions publique * | | 70 000.00 € | 49 % |
| Total H.T. | | 143 720.00 € | 100% |

Le conseil municipal après avoir délibéré :

ADOpte l'opération suivante : Sécurisation et création de places de parking sur la RD66 pour accéder au terrain de foot

ADOpte les modalités de financement
 APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
 S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
 AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°23-07 : Autorisation de signature d'une convention avec Just Queen

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le projet de convention transmis aux membres du conseil municipal,
 Vu le souhait de la collectivité de proposer aux habitants un espace de restauration rapide à défaut d'un restaurant sur la commune,
 Il est proposé d'installer une armoire à pizzas et une armoire à boissons sur la parcelle B 1125 située à proximité du supermarché SUPER-U.

Monsieur le maire précise que cette installation sera effectuée par la société Just Queen et ajoute que cette dernière s'acquittera d'une redevance annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 12
 CONTRE : 0

ABSTENSION : 1

APPROUVE la convention avec la société Just Queen,
AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Divers

DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) : Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2023.

- Changement du système de chauffages des bâtiments communaux.
- Aménagement du sentier des Paradis.
- Aménagement de la RD66.
- Ordinateurs
- Table haute
- Aménagement cuisine
- Leds route de Thoissesey et route des Villards
- Rondins route des Dîmes

Personnel : Une convention de mise à disposition du personnel sera signée prochainement entre la mairie de Laiz et la mairie de Saint Jean sur Veyle. La secrétaire à temps complet exercera durant 10 mois environ une dizaine d'heures hebdomadaire sur la commune de Saint Jean sur Veyle pour pallier à l'absence de la secrétaire comptable.

Just Queen : Monsieur Paquin, directeur de la société et Monsieur Guyot, adjoint, sont venus présenter la société Just Queen.

Api Tech, concepteur et fabricant de machines automatisées, et le groupe Mentor se sont alliés pour créer leur propre marque de distributeur permettant ainsi de suivre le process de A à Z. Just Queen propose un large choix de pizzas à base de produits frais avec des pizzas 100% française disponibles 24h/24, 7j/7 dans une formule chaude prête à la dégustation, ou froide, à réchauffer. Le client a la possibilité de commander sur place ou depuis son domicile, à partir d'une application.

Concernant la fabrication, les pizzas seront produites sur le site de Mâcon qui emploiera une trentaine de personnes. Quant à la distribution, cette dernière aura lieu chaque jour (sauf le dimanche), il est précisé que la durée de vie d'une pizza est de 2 jours. A chaque remplissage de la machine, un nettoyage est réalisé et un système de visibilité à distance permet de voir en instantané les ventes réalisées ou les éventuels dysfonctionnements.

Association VELOBUS : l'association vélo asso de Grièges a présenté leur association et la volonté de déployer le service de vélo-bus sur la commune de Laiz. Ce mode de déplacement permettrait aux enfants de se rendre à l'école en vélo en étant encadrés par des adultes volontaires.

Un questionnaire sera prochainement envoyé aux parents d'élèves par le biais de l'école

Associations : une réunion s'est tenue pour échanger sur les différents besoins des associations. Un local multi associatif servant de stockage permettrait d'aider les associations dans la gestion de leurs animations. Cette idée pourrait être englobée à un futur projet.

Assurance complémentaire : les membres du CCAS travaillent sur un cahier des charges à proposer aux compagnies d'assurance. Cette prospection permettra à terme de proposer une mutuelle santé communale compétitive pour les habitants.

SMIDOM : Le SMIDOM de Thoissesey propose d'acquérir un nouveau composteur qui serait installé à proximité des trois lotissements (les Charmilles, le Grand Fabry et les Hautins).

CNI et passeports : La mairie a été retenue par l'Etat pour instruire les dossiers et délivrer des titres d'identité et des passeports

Critérium du Dauphiné Auvergne Rhône-Alpes : projection du parcours. Le peloton partira de Cormoranche sur Saône le 8 juin 2023 lors de la 5^{ème} étape.

Broyage : flyer en cours de préparation pour l'opération broyage qui devrait se dérouler courant mai.

Nouvelle association : une nouvelle association proposera des cours de Self défense

Cantonaide : Mise à jour de la liste des bénéficiaires

Calendrier :

24/02/2023 : soirée théâtre organisée par la mairie, la bibliothèque et le Sou des écoles.

27/02/2023 : Conseil communautaire à Mézériat

28/02/2023 : Soirée littéraire à la bibliothèque de Laiz

05/03/2023 : Témoignage de la guerre d'Algérie à Perrex
11/03/2023 : Assemblée générale Cantonaide
12/03/2023 : Commémoration de la FNACA dans les villages concernés
12/03/2023 : Vente de terrine par la société de chasse
17/03/2023 : Conseil municipal des enfants
19/03/2023 : Commémoration nationale de la FNACA
22/03/2023 : Conseil municipal à 19h00
25/03/2023 : Nettoyage de la commune
31/03/2023 : Soirée hypnose à la salle des fêtes
01/04/2023 : Décoration de Pâques par le comité de fleurissement

Fin de la séance : 22H30

**Le secrétaire de séance
Monsieur Fabien LOPES**

**Le Maire,
Monsieur Sébastien SCHAUVING**